

**Municipalité d'Authier-Nord
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Authier-Nord, tenue à la salle multiusagers, au 452, rue Principale, le 12 août 2025 à 19h30.

Sous la présidence du maire Fernand Major, sont présents à cette séance, les conseillères et les conseillers suivants : Luc Raby, Jean-Marc Neveu, Michelle D'Amours et Serge Lefebvre.

Assiste à la séance par visioconférence, madame Florence Duguay, conseillère.

Assiste également à la séance, madame Martine Plourde, directrice générale greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des séances du 8 et 22 juillet 2025
3. Approbation des déboursés de juillet et des déboursés à réaliser
4. Période de questions (10 minutes)

POINTS DE DÉCISION

5. Avis de motion et dépôt modification règlement feux extérieur
6. Avis de motion et dépôt modification règlement de gestion contractuelle
7. Adoption de la Politique des chemins privés
8. Adoption de la Politique d'abonnement à la salle d'exercice
9. Directive d'utilisation de la langue française
10. Achat d'ordinateurs publics salle multi-usagers
11. Achat d'un système de caméras pour nos sites municipaux
12. Achat d'une débroussailleuse
13. Souscription d'assurance pour la Loi C-21

POINTS D'INFORMATION

14. Correspondance
 - 14.1. Plainte de nuisance pour du bruit
 - 14.2. MRCAO – Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés
 - 14.3. MRCAO – Sécurité alimentaire
 - 14.4. PIIRL – Appel d'offres à venir – Prospection des infrastructures
 - 14.5. MRCAO – Présentation bilan de la première étape du Plan climat
 - 14.6. MRCAO – Les critères d'une virée conforme
 - 14.7. MAMH – Du nouveau dans les programmes
 - 14.8. MRCAO – Campagne de valorisation des municipalités
 - 14.9. Sécurité Publique – Avance pour travaux de réparation ponceau
15. Dépôt du rapport budgétaire concilié de juillet 2025
16. Divers
 - 16.1. Plan particulier d'intervention au Lac-Neveu
17. Compte-rendu verbal des activités du maire et des conseillers
18. Période de questions (15 minutes)
19. Fermeture de l'assemblée

2025-08-12/01

1. OUVERTURE DE LA SEANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h30.

Il est proposé par Serge Lefebvre, appuyé par Luc Raby et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ouverture de la séance ainsi que l'ordre du jour tel que lu par le maire, et que le point « Divers » demeure ouvert.

2025-08-12/02

2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SÉANCES DU 8 ET 22 JUILLET 2025

ATTENDU QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 8 juillet ainsi que la séance extraordinaire du 22 juillet du conseil de la Municipalité d'Authier-Nord ont été acheminés à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus afin que ceux-ci en prennent connaissance ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux en séance.

Il est proposé par Michelle D'Amours, appuyée par Jean-Marc Neveu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux des séances du 8 et 22 juillet 2025.

2025-08-12/03

3. APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUILLET ET DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE les listes de déboursés du mois de juillet relatifs aux salaires d'une somme de 19 943,90 \$ et aux payables d'une somme de 91 213,82 \$ pour une somme totale de 111 157,72 \$ ont été acheminées à chacun des membres du conseil dans les délais prévus afin que ceux-ci en prennent connaissance ;

ATTENDU QUE des factures pour une somme de 28 365,30 \$ sont présentées pour autorisation de paiement ;

Il est proposé par Serge Lefebvre appuyé par Luc Raby et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les déboursés soient adoptés tels que présentés et que les paiements des factures soient autorisés.

Les crédits sont disponibles pour payer ces factures.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Question relative au point 7 :— Un citoyen demande si la *Politique des chemins privés* qui sera adoptée aujourd'hui est identique à celle en ébauche présentée lors de la rencontre publique du samedi 14 juin 2025.
 - La directrice générale précise qu'aucun changement n'a été effectué au document ébauche de la politique à la suite de la présentation publique.

2025-08-12/04

5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT MODIFICATION RÈGLEMENT FEUX EXTÉRIEUR

ATTENDU QUE la Municipalité d'Authier-Nord a adopté le règlement 2024-01 relatif aux feux de forêt le 4 juin 2024 ;

ATTENDU QUE les feux extérieurs hors contrôle constituent un danger pour la population, les habitations, la forêt et entraînent parfois des pertes élevées ;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Authier-Nord considère qu'il y a lieu de modifier ledit règlement sur les feux extérieurs afin d'en rendre l'application plus efficace pour l'ensemble de ses citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, avis de motion est donné par Michelle D'Amours et le projet de règlement 2025-01 relatif aux feux extérieurs est déposé.

2025-08-12/05

6. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT MODIFICATION RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE la Municipalité d'Authier-Nord a adopté le règlement 2021-01 relatif à la gestion contractuelle le 1^{er} juin 2021 ;

ATTENDU QUE les modifications au Règlement décrétant des seuils, plafonds et délais applicables lors de l'octroi de certains contrats municipaux (C-19, r.5) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Ces modifications nous donnent l'occasion de revoir notre règlement de gestion contractuelle ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le quatrième alinéa de l'article 938.1.2 CM, maintenir la possibilité d'accorder de gré à gré les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 CM ;

EN CONSÉQUENCE, avis de motion est donné par Florence Duguay et le projet de règlement 2025-02 relatif à la gestion contractuelle est déposé.

2025-08-12/06

7. ADOPTION DE LA POLITIQUE DES CHEMINS PRIVÉS

Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Michelle D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la « Politique des chemins privés » de la municipalité d'Authier-Nord.

2025-08-12/07

8. ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ABONNEMENT À LA SALLE D'EXERCICE

Il est proposé par Luc Raby, appuyé par Serge Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la « Politique d'abonnement à la salle d'exercice » de la municipalité d'Authier-Nord.

2025-08-12/08

9. DIRECTIVE D'UTILISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

CONSIDÉRANT la sanction, le 1er juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

CONSIDÉRANT que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

CONSIDÉRANT que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux ;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Authier-Nord est une organisation de l'Administration visée et que l'organisation doit se conformer l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Michelle D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la « *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la municipalité d'Authier-Nord* » jointe en Annexe (ci-après la « Directive »);

Que la Directive de la municipalité remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1er juin 2023 ;

Que cette Directive sera

- transmise au ministre de la Langue française;
- publiée sur le site Internet de la municipalité;
- diffusée au personnel de la municipalité;
- révisée au moins tous les cinq ans.

2025-08-12/09

10. ACHAT D'ORDINATEURS PUBLICS SALLE MULTI-USAGERS

ATTENDU QUE la Municipalité d'Authier-Nord souhaite offrir un meilleur accès à la technologie à ses citoyens en rendant disponibles des ordinateurs dans la salle multi-usagers ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Authier-Nord a reçu deux soumissions pour l'acquisition de trois ordinateurs destinés à un usage public ;

Il est proposé par Serge Lefebvre, appuyé par Luc Raby et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité accepte la soumission d'Alliance Technologie pour l'achat des trois ordinateurs, conformément à la soumission numéro 1370 au coût de 2 009,91 \$ taxes en sus.

Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

2025-08-12/10

11. ACHAT D'UN SYSTÈME DE CAMÉRAS POUR NOS SITES MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Municipalité d'Authier-Nord souhaite améliorer la sécurité de ses sites municipaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Authier-Nord a reçu deux soumissions pour l'achat et l'installation de caméras de sécurité ;

Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Luc Raby et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité accepte la soumission d'Alliance Technologie pour l'achat et l'installation de caméras de sécurité, conformément à la soumission numéro 1367 au coût de 2 829,92 \$ taxes en sus.

Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

2025-08-12/11

12. ACHAT D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE

ATTENDU QUE la Municipalité d'Authier-Nord a identifié le besoin de faire l'achat d'une débroussailleuse manuelle à essence afin de dégager les alentours des panneaux de signalisation de nos chemins municipaux ;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à différents fournisseurs mais que les produits proposés ne répondent pas à nos besoins et termes de force et de durabilité ;

Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Michelle D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité autorise d'élargir la recherche et d'autoriser l'achat d'un modèle plus adéquat à un coût maximum de 1 200 \$ taxes en sus.

Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

2025-08-12/12

13. SOUSCRIPTION D'ASSURANCE POUR LA LOI C21

ATTENDU QUE la Loi C-21 impose aux organisations, y compris les municipalités, un devoir légal de prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger la santé et la sécurité des employés, bénévoles et citoyens dans le cadre de leurs activités ;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt de la municipalité d'assurer une protection adéquate contre les réclamations, responsabilités et dommages pouvant découler d'incidents couvert par cette loi ;

Il est proposé par Serge Lefebvre, appuyé par Luc Raby et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité d'autoriser la souscription d'une assurance responsabilité civile adaptée aux exigences de la Loi C-21.

14. CORRESPONDANCE

- 14.1 Plainte de nuisance pour du bruit
- 14.2 MRCAO – Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés
- 14.3 MRCAO – Sécurité alimentaire
- 14.4 PIIRL – Appel d'offres à venir – Prospection des infrastructures
- 14.5 MRCAO – Présentation bilan de la première étape du Plan climat

- 14.6 MRCAO – Les critères d'une virée conforme
- 14.7 MAMH – Du nouveau dans les programmes
- 14.8 MRCAO – Campagne de valorisation des municipalités
- 14.9 Sécurité Publique – Avance pour travaux de réparation ponceau

16. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE CONCILIÉ DE JUILLET 2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport budgétaire concilié de juillet 2025 pour information.

17. DIVERS

17.1 PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION AU LAC-NEVEU

Monsieur le maire informe que le chef du Service de sécurité incendies de La Sarre, monsieur Luc Goudreau, a déposé une ébauche du Plan particulier d'intervention incendies au lac Neveu. Nous attendons que M. Goudreau fournisse ses disponibilités pour une rencontre avec les citoyens du Lac-Neveu pour leur présenter ce plan. La directrice générale indique qu'un suivi sera effectué auprès de ce dernier.

18. COMPTE-RENDU VERBAL DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire fait un compte-rendu de la rencontre du comité Bellefeuille.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Question relative au point 14.2 – Une citoyenne souhaite obtenir davantage d'information sur le contenu du Programme et si la municipalité avait prévu faire un projet concernant les aînés. La directrice mentionne que cette année malheureusement la municipalité manque de temps mais que cela sera remis à l'an prochain.
- Question relative au point 14.6 – Un citoyen souhaite obtenir davantage d'information sur les critères d'une virée conforme. La directrice mentionne que la municipalité est en train de vérifier les données reçues et que les citoyens concernés seront, sous peu, contactés.

2025-08-12/13

20. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Florence Duguay, appuyée par Michelle D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 08.

Fernand Major, Maire

Martine Plourde, greffière